

# Vers la renaturation en centre-bourg : quatre approches opérationnelles

---



Fiches  
méthodologiques



Pays et Quartiers de  
Nouvelle-Aquitaine



**Cerema**  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) est le **centre de ressources régional sur le développement territorial**.

Créé en 2002, il est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) co-piloté et cofinancé par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le centre de ressources a pour missions de :

- **Aider les collectivités à la compréhension et à l'appropriation des politiques publiques** en faveur des territoires urbains, périurbains et ruraux ;
- **Structurer et animer les réseaux** de pairs et de professionnels ;
- **Repérer, qualifier et diffuser** les expériences, pratiques et initiatives inspirantes pour faciliter l'émergence et la conduite de projets sur les territoires ;
- **Accompagner l'ingénierie des territoires** dans la mise en œuvre de projets locaux et dans l'évolution de leurs compétences et pratiques ;
- **Consolider les interactions entre la recherche scientifique et les pratiques territoriales**.

PQN-A accompagne depuis 2019 les territoires sur la thématique de la revitalisation, **de la construction de leurs plans d'action à leur opérationnalisation**, en portant une attention particulière à l'appropriation par les territoires de la méthodologie de projet.

Le Cerema est l'établissement public de l'État à caractère administratif de référence pour **développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique**. Il propose une expertise reconnue dans les domaines de l'ingénierie des territoires, la performance environnementale des bâtiments, l'environnement et les risques, la mobilité, les infrastructures, la mer et le littoral, avec une capacité à intégrer ces différentes compétences dans la construction de projets territoriaux.

**Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires**, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, tant au niveau national que local.

Il intervient en appui direct auprès des services de l'État et des collectivités pour lesquels il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes.

Le Cerema joue également un rôle important dans **l'accompagnement des collectivités sur la revitalisation des centres-bourgs** depuis plusieurs années, notamment au travers de différents programmes et dispositifs nationaux et sur l'accompagnement, en tant que partenaire de l'ANCT du programme Action cœur de ville et du programme Petites villes de demain.

# Introduction

La renaturation des centres-bourgs et centres-villes s'impose aujourd'hui comme une réponse incontournable aux défis croisés du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la revitalisation des centralités.

Dans ce contexte, **intégrer la nature en ville** ne relève plus seulement de l'esthétique : il s'agit d'un **levier structurant pour adapter les territoires au changement climatique, améliorer le cadre de vie et recréer du lien entre habitants**, paysage et patrimoine. La renaturation des espaces publics, la gestion écologique des milieux, la revalorisation des trames vertes ou encore la mobilisation des citoyens sont autant d'actions à articuler avec les projets de revitalisation.

Forts de nos précédentes publications consacrées aux démarches de revitalisation, les équipes de Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) et du Cerema unissent à nouveau leurs expertises pour proposer ce guide opérationnel. Il a pour ambition de fournir aux collectivités quatre approches pour intégrer les enjeux environnementaux dans leurs projets de centre-bourg.

**Jonathan Delpech,**  
directeur  
Pays et Quartiers de  
Nouvelle-Aquitaine (PQN-A)

**Benoit Gandon,**  
directeur de la direction  
territoriale  
Sud-Ouest du Cerema

# Sommaire

- P. 4** Intégrer les enjeux environnementaux dès la conception du projet
- P. 7** Faire évoluer la place du végétal dans son projet de centre-bourg



## Fiches méthodologiques

- P. 8** S'inscrire dans le label EcoQuartier
- P. 11** Changer de mode de gestion des espaces
- P. 14** Identifier les continuités écologiques
- P. 17** Végétaliser dans son projet sans maître d'œuvre
- P. 23** Avec qui travailler ?

# Intégrer les enjeux environnementaux dès la conception du projet

**Le projet de revitalisation n'est pas une stratégie de transition écologique. Cependant, il est essentiel d'y intégrer les questions environnementales dès la phase de diagnostic et dans les actions proposées. Sur quels enjeux se concentrer pour intégrer les enjeux environnementaux dans son projet de revitalisation ?**

Pour la réussite d'un projet de revitalisation, nous avons identifié trois enjeux prioritaires : améliorer l'habitat, préserver les ressources et adapter le centre-bourg au changement climatique.

## Améliorer l'habitat

### Intensifier les réhabilitations ou constructions de bâtiments écologiques

En amont, un diagnostic du contexte local et de l'état du bâti existant s'impose afin de mettre en œuvre les actions les plus pertinentes. Dans les centres-bourgs, le bâti est souvent ancien et peut présenter de nombreuses dégradations. Il est donc important d'agir sur la rénovation thermique des logements existants et d'inciter à la construction de bâtiments peu consommateurs d'énergie. Cet enjeu fait partie intégrante du programme national de revitalisation des centres-bourgs au travers des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

### Lutter contre la précarité énergétique au sein de l'habitat

Cet enjeu fait également partie intégrante du programme national de revitalisation des centres-bourgs au travers des OPAH. Ces opérations sont souvent conjointes à la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux », déclinaison du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique signé par les départements auprès de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), et dont certains propriétaires de communes lauréates bénéficient.

### Rénover et moderniser les logements pour offrir un habitat de qualité en centre-bourg

Les nouveaux aménagements du centre-ville doivent devenir une opportunité pour :

- Créer des espaces de respiration et des espaces paysagers. Cela permettra de réduire la sensation d'oppression dans certains passages, logements ou cours.
- Amener de la lumière par aération du tissu urbain en créant des ouvertures.
- Créer des espaces de jardins et des terrasses.
- Réfléchir à l'aménagement de l'îlot pour assurer des cheminements et dessertes simples des logements.

## Préserver les ressources

### Améliorer et maîtriser la gestion du foncier

Dans le cadre d'un projet de revitalisation, il convient de repérer, dès le début de la réflexion sur la densification, les îlots stratégiques à potentiellement acquérir.

Plusieurs outils peuvent être mobilisés, notamment :

- les emplacements réservés,
- les outils relevant de la préemption : droit de préemption urbain ou zone d'aménagement différé,
- les expropriations, via les différents types de déclaration d'utilité publique (DUP) dont notamment les « DUP travaux » et « DUP réserve foncière ».

### Proposer des alternatives à la voiture

- Renforcer les transports en commun. Maintenir et développer les lignes de train et de bus.
- Construire et rénover en priorité près des arrêts de transport en commun.
- Développer la pratique des mobilités douces :
  - aider financièrement l'achat de vélo électriques,
  - coordonner les réseaux cyclables et piétons.

### Valoriser les ressources locales

Dans l'aménagement des centres-bourgs, il est également important de valoriser des filières courtes et des matériaux locaux, dans une logique d'économie circulaire.

L'économie circulaire renvoie à une démarche visant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles.

Cela permet de contribuer au développement territorial, à l'économie locale tout en s'inscrivant dans une démarche de durabilité.

Enfin, pour que les projets s'inscrivent dans le temps long à cette échelle de proximité, la mobilisation des savoir-faire locaux est essentielle. La capacité à innover peut également avoir un rôle à jouer.

L'échelon de proximité que représentent les centres-bourgs est une opportunité pour mettre en place des circuits courts, notamment dans le cadre des chantiers

menés localement.

Utiliser les ressources du territoire permet également de le valoriser et de construire de manière durable. Il est possible notamment de :

- réutiliser les déchets de chantier plutôt que de les jeter,
- développer le compostage,
- créer des réseaux de chaleur alimentés par le bois local.

### Préserver la ressource en eau

La gestion durable de l'eau est un enjeu essentiel pour les centres-bourgs. Elle passe par la désimperméabilisation des sols, la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, mais aussi par l'intégration de solutions fondées sur la nature (noues, bassins de rétention, toitures végétalisées). Ces dispositifs permettent de limiter le ruissellement, de réduire la pression sur les réseaux et de préserver la ressource en eau potable. Ils contribuent également à améliorer le cadre de vie en intégrant des aménagements paysagers adaptés.



## Adapter le centre-bourg au changement climatique

### Gérer les risques

Les centres-bourgs doivent renforcer leur résilience face aux risques naturels amplifiés par le changement climatique. La prévention des inondations suppose d'adapter l'urbanisme pour limiter l'artificialisation des sols et restaurer des zones d'expansion des crues.

La lutte contre les incendies passe par une meilleure gestion des interfaces urbain/naturel et l'utilisation de matériaux adaptés. Enfin, pour faire face aux sécheresses, il est nécessaire de privilégier des aménagements économes en eau et des essences végétales résistantes.

### Lutter contre les îlots de chaleur

La densité minérale des centres-bourgs peut aggraver les phénomènes d'îlots de chaleur urbains. Pour y remédier,

plusieurs leviers existent : accroître la place du végétal, créer des zones d'ombre, désimperméabiliser et utiliser des matériaux réfléchissants ou perméables. Les espaces publics, mais aussi les cours d'écoles, parkings et toitures peuvent devenir des supports pour rafraîchir la ville.

### Favoriser la biodiversité dans le centre-bourg

En favorisant les continuités écologiques (trames vertes et bleues), en diversifiant les essences végétales ou en aménageant des refuges pour la faune (nichoirs, haies, prairies fleuries), les collectivités peuvent renforcer le lien entre habitants et nature, améliorent la qualité de vie et participent à l'adaptation au changement climatique.



# Faire évoluer la place du végétal dans son projet de centre-bourg

**Donner sa place au végétal dans son projet de centre bourg nécessite des méthodes de travail nouvelles, qui viennent intégrer l'enjeu environnemental au cœur même des projet.**

La question de la prise en compte du végétal dans le centre-bourg est large, les situations des territoires sont variées et les solutions nombreuses.

Sur les pages suivantes, nous vous proposons de découvrir différentes méthodes et outils pour commencer à prendre en compte le végétal dans vos stratégies de revitalisation du centre bourg.

Si ces méthodes ne constituent pas une stratégie de fond de prise en compte du végétal dans l'aménagement de votre territoire, elles peuvent être les **premiers pas qui engagent la réflexion sur le sujet.**



### Fiches méthodologiques

- P. 8 S'inscrire dans le label EcoQuartier**  
S'engager pour réaliser des opérations d'aménagement exemplaires
- P.11 Changer de mode de gestion des espaces**  
Mettre en place une gestion différenciée / écologique des espaces
- P.14 Identifier les continuités écologiques**  
La trame végétale Urbaine
- P.17 Végétaliser dans son projet sans maître d'œuvre**  
Guide pour réaliser un projet de végétalisation sans maître d'œuvre - Le pas à pas
- P.23 Avec qui travailler ?**  
Mettre en place une gouvernance

# S'inscrire dans le label **EcoQuartier**

S'engager pour réaliser des opérations d'aménagement exemplaires

## Comment s'engager dans la démarche ?

Les porteurs de projets sont invités à prendre rendez-vous avec le correspondant «ville durable» de leur département qui les accompagnera tout au long du processus de labellisation. Pour s'engager, la collectivité ou le porteur de projet signe la Charte EcoQuartier. Cette signature confère au projet le statut d'ÉcoProjet et implique à respecter les 20 engagements du référentiel national. Cet engagement ouvre l'accès à un large accompagnement :

intégration dans le réseau national Club ÉcoQuartier, formations, outils d'aide à la décision, appui technique du Cerema, ateliers de co-construction et aides financières (fonds vert, Banque des Territoires...).

## Quels bénéfices à la labellisation ?

Obtenir le label ÉcoQuartier permet de reconnaître officiellement l'exemplarité d'un projet. Cette reconnaissance nationale **atteste de la qualité du projet, sécurise sa mise en œuvre dans le temps et renforce son attractivité.**

**La Charte EcoQuartier et ses 20 engagements** donnent une boussole à suivre pour assurer la qualité des projets d'aménagement, tant en termes d'adaptation au changement climatique, qu'au sujet de la qualité du cadre de vie et de l'équilibre économique des projets. Ce référentiel évolue aujourd'hui vers un guide de l'aménagement durable accessible à tous les porteurs de projets d'aménagement, quel que soit le contexte territorial.



## EXEMPLE DE RÉALISATION : L'EcoQuartier de Volonne

Ce projet d'EcoQuartier s'inscrit dans le centre-bourg du village, en continuité du noyau villageois historique. Il constitue le cœur de vie sociale de la commune. Le projet vise à conforter cette centralité aux échelles communale et intercommunale.

### STRUCTURES PORTEUSES

**Maitrise d'ouvrage**

**Bailleur social :**

SA HLM HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE

**Commune de Volonne**

Périmètre : Bâtiments publics : crèche, maison de santé, cantine et espaces publics

### PARTENAIRES PRINCIPAUX :

**Maitrise d'œuvre**

**Architecte**

R+4

Périmètre : Espaces extérieurs et bâtiments

**Paysagiste**

VERRE D'EAU

Périmètre : Espaces extérieurs publics

**Bureau d'études techniques**

ADRET - Périmètre : QE, Fluides, Participation citoyenne, réseau de chaleur dans les espaces publics et bâtiments  
MG CONCEPT - Périmètre : VRD espaces publics et bâtiments

**Autres partenaires :** Habitants, DDT04, région PACA, CAF, COFOR, PMI, Maison technique du département, ABF, Pays Durance Provence, les écoles, la crèche, les professionnels de santé, les commerçants, Sydevom, SDE04, Syndicat des transports, LPO...

### BUDGET

7 millions d'€ dont : 800 000 € d'autofinancement  
1,2 millions d'€ d'emprunts via la Banque des territoires  
Les loyers générés assureront le recouvrement de l'emprunt et les coûts de fonctionnement.

### DÉMARCHE | PLAN PROGRAMME

Démarche : EcoQuartier

Plan Programme : Petites villes de demain

Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

### CALENDRIER

**2012-2015 :** phase d'émergence et de conception globale, rencontre des parties prenantes, acquisitions foncières

**2016-2017 :** phase pré-opérationnelle de conception détaillée, extension de la crèche et petits projets préparatoires

**2018-2019 :** phase de réalisation des bâtiments neufs, réseaux et aménagements de l'espace public

2 années de gros travaux

Tout au long de l'opération : communication / réunions publiques.

**MATURITÉ** ■■■■■

**REPRODUCTIBILITÉ** ■■■■■



## Problème / besoin initial

### Une revitalisation nécessaire

La période 2004-2014 avait marqué l'essoufflement du dynamisme du village notamment avec la fermeture de nombreux commerces de proximité, la fermeture de classes, une situation financière fragile, le départ de l'activité tri de la poste, en même temps que la perte du statut de chef-lieu de canton et le départ de la trésorerie cantonale, le départ d'un médecin généraliste, d'un dentiste, fermeture d'un bar et de la presse.

La vitalité historique, et le dynamisme économique étaient menacés. Les Volonnais ont choisi de réagir en élisant une nouvelle équipe, porteuse d'un projet de revitalisation pour leur village. Celui-ci veut permettre à Volonne de redevenir un lieu de centralité à l'échelle intercommunale en concentrant des activités tournées vers la population, complémentaires de celles qui existent dans les autres communes.

### Comment maintenir et renforcer la centralité villageoise ?

- En explorant tout le champ des possibles de l'EcoQuartier, cœur du village où se concentrent les services publics, un habitat dense et les commerces.
- Redonner une attractivité au village : en créant des emplois, en créant des envies pour les associations de s'investir, en offrant un cadre de vie agréable.

## Solutions apportées

**Le programme EcoQuartier a été la réponse opérationnelle à des besoins essentiels de vitalité du village.** Tout cela au service du développement du lien social par des lieux adaptés, conviviaux et intergénérationnels. Ce projet est un second souffle et l'affirmation d'un village dynamique.

## Premiers résultats

Le nouveau centre-bourg de Volonne a été inauguré le 21 juin 2019. Les résultats sont déjà tangibles : création de nouveaux commerces, arrivée de nouveaux habitants avec ouverture d'une classe supplémentaire à l'école, installation de 23 professionnels de santé.

L'écoquartier a été primé par plusieurs distinctions et labels : Marianne d'or (développement durable), Prix national Art urbain (projet favorisant la vie sociale), Quartier durable méditerranéen niveau Argent, Bâtiments durables méditerranéens niveau Or, Label EcoQuartier, Prix du public France Green solutions Awards 2019.

## Facteurs de réussites et difficultés

### L'importance de l'écoute

- Approche partenariale, soutien d'une MOE & AMO engagée, qui fait sien le projet.
- Avoir de la méthode d'animation des temps de réunions publiques pour collecter les avis (AMO).
- Créer la confiance en communiquant, aussi auprès des financeurs.
- Intégrer des réseaux de l'aménagement durable (Envirobat BDM, DDT04, Club Régional et National EcoQuartier, accueil étudiants IUAR, Séminaire R.Auzelle, Atlas des Paysages...).

### Aspect participatif

- Des temps d'échanges « habitants » et autres parties prenantes, parfois séparés parfois regroupés, des groupes de travail spécialisés.
- Des expressions citoyennes tout au long du projet pour désamorcer les résistances, en acceptant aussi de rediriger le projet.
- Communication par le site internet mairie, le bulletin municipal, la presse locale...

# Changer de mode de gestion des espaces

**Les modalités d'entretien des espaces publics sont de plus en plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, c'est la gestion écologique. Elle est à coupler avec la gestion différenciée c'est-à-dire des modes d'intervention adaptés aux différents sites, aux différents espaces, aux différents objectifs d'entretien définis en fonction du rendu souhaité et de l'usage.**

## Pourquoi ?

La mise en place de la gestion écologique des espaces publics et de la gestion différenciée permet de répondre aux objectifs de préservation de l'environnement, d'enrichissement de la biodiversité des espaces urbains ou naturels. Ces pratiques vont permettre de **limiter les pollutions et de gérer les ressources naturelles en valorisant les déchets verts et en économisant l'eau**. Cela va également participer à **l'amélioration du cadre de vie des habitants** en mettant à leur disposition des espaces variés aux esthétiques différentes tout en valorisant les paysages communaux et les sites patrimoniaux.

Ces nouvelles pratiques vont participer à optimiser les coûts de gestion, avec des temps d'intervention plus faible et une utilisation des intrants et de l'eau au plus juste, tout en sensibilisant le grand public.

Avant toute intervention, il est indispensable de faire l'inventaire des pratiques actuelles et de cibler celles à promouvoir et celles à bannir. Ensuite, une cartographie des espaces à entretenir permettra de mieux localiser les enjeux et de définir les niveaux d'intervention nécessaires sur chaque site.

La gestion différenciée doit permettre d'imaginer l'entretien des espaces en fonction du type de gestionnaire, des espaces concernés, des modifications de pratiques à atteindre, des incidences sur les usages et sur l'acceptabilité.

Ces changements de pratiques doivent faire l'objet d'un accompagnement tant auprès des intervenants que des usagers. Les modalités de communications sur ces changements doivent donc être étudiées et peuvent s'appuyer sur des actions participatives.

## L'état initial

La première étape consiste à **faire un état des lieux des espaces publics de la collectivité et de la façon dont ils sont entretenus**. Il est important de ne pas seulement prendre en compte les espaces verts, mais bien l'ensemble des espaces publics dont les secteurs très minéralisés peuvent ponctuellement faire l'objet d'interventions liées à la végétation (ex. désherbage).

## Faire le point sur les pratiques de gestion des espaces publics

- **Recenser les pratiques actuelles** évaluées selon leurs impacts avec une quantification du matériel d'entretien et un bilan des coûts d'entretien.
- **Réaliser un inventaire quantitatif** (localisation de tous les espaces afin de connaître leur surface, leur fréquence d'entretien et le matériel nécessaire) : les lister, les nommer, les mesurer, les localiser sur un plan. Il convient ensuite de les classer selon la typologie choisie pour les espaces verts de la commune (par exemple : parcs jardins et square, accompagnement de voies, accompagnement de bâtiments publics, accompagnement d'habitations, accompagnement d'établissements industriels et commerciaux, sport, cimetière, jardins familiaux, espaces naturels, arbres d'alignement...).
- **Réaliser un inventaire qualitatif** : sur la base du recensement quantitatif, envisager les potentiels des sites (qualité paysagère, valeur historique, fonction, fréquentation, biodiversité, difficultés rencontrées sur les questions d'accessibilité, d'entretien, de sécurité).
- **Créer des fiches travaux** avec les tâches précises essentielles (tonte, binage, taille, élagage, arrosage...)

Cet état des lieux permettra de mettre en avant les enjeux dans le but de définir les niveaux d'intervention nécessaires pour chaque espace.

## Fixer des objectifs pour chaque type d'espace

Après avoir établi les inventaires quantitatifs et qualitatifs des espaces publics en fonction du zonage, la commune doit fixer des objectifs clairs de gestion différenciée.

**Ces objectifs seront la base du classement des espaces verts et naturels.**

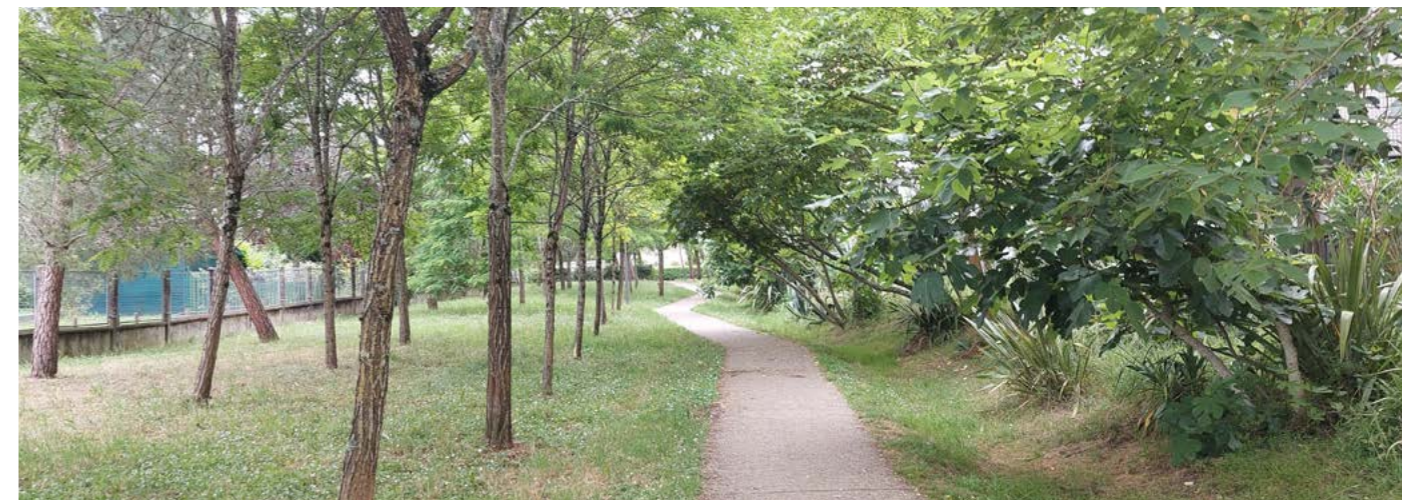
Cette classification est ensuite appliquée à la cartographie afin de satisfaire aux objectifs de la collectivité en matière d'usage et d'esthétique.



## Créer un planning d'intervention

Afin de programmer les activités du service qui effectue l'entretien, la troisième étape consiste à créer un planning avec les périodes d'intervention. Ce planning peut être accompagné d'un descriptif du matériel à utiliser, des surfaces concernées, de consignes particulières pour les agents (sur les périodes d'intervention par exemple).

**La mise en place d'un plan de gestion différenciée nécessite l'implication de tous les acteurs** : les élus, les agents d'entretiens, la population. Aussi les objectifs de ces nouvelles pratiques sont à appréhender au regard des bénéfices attendus : santé des agents et des habitants, coûts, amélioration du cadre de vie, biodiversité, etc.



## Accompagner le changement

**Les services techniques doivent être associés dès le début des réflexions** afin de prendre en compte leurs pratiques, leurs capacités d'adaptation ainsi que leurs besoins de formation.

**Il est important de communiquer voire d'associer les habitants** à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics car ils sont les principaux bénéficiaires / acteurs concernés. La communication est un outil incontournable pour l'évolution des pratiques en organisant par exemple des échanges entre les agents et les habitants, les riverains, les usagers. En faisant des bilans avec les agents pour évaluer les pratiques et les améliorer si besoin.

Pour optimiser l'acceptabilité de ces changements et de ces nouvelles pratiques, il est recommandé de les **tester sur des espaces restreints** ; de **créer des fiches travaux** avec les tâches précises essentielles (tonte, binage, taille, élagage, arrosage...) ; d'organiser les **modalités de l'échange des pratiques** entre les agents du territoire et de mutualiser le matériel entre communes voisines.

Il convient enfin d'être vigilant et de rester simple dans les objectifs de gestion des espaces (ne pas prévoir plus de 3 ou 4 types d'espaces) et d'anticiper la communication à destination des usagers.

# Identifier les continuités écologiques

Les zones urbanisées peuvent créer des ruptures de continuité écologique, induites par la construction d'habitations ou d'infrastructures. Mais villes et villages, de la même manière qu'un écosystème naturel, peuvent aussi se développer avec et autour de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité. On parle alors de trame végétale urbaine

Au sein des espaces urbanisés, la biodiversité est généralement pauvre et dégradée. Cependant, il est souvent possible de favoriser les continuités écologiques en augmentant la surface de nature en ville et en recréant une combinaison de réservoirs et de corridors écologiques au sein du tissu urbain.

Ainsi, la restauration des espaces urbanisés doit se faire sur la base de l'identification des continuités écologiques des espaces périurbains et de la nature déjà présente (parcs urbains, jardins, friches urbaines, squares, cours d'eau, bassins d'infiltration des eaux pluviales, étangs, mares, cordons boisés, accotements de voies de circulation, toitures et murs végétalisés....).

## Pilotage

La constitution et la formalisation d'une trame végétale urbaine nécessite la mise en place d'un **pilotage formalisé et organisé** afin de coordonner les différentes phases de réalisation, les interventions des différents partenaires et pour formaliser les études à réaliser en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

## Les acteurs mobilisables

- Intercommunalité
- Services internes
- Syndicats de voirie
- Intervenants extérieurs
- Caue
- Conseil départemental
- Conseil régional (restauration trame verte et bleue)
- Agence de l'eau
- Associations environnementales ( CPIE ; conservation des essences anciennes)
- Habitants
- Usagers
- Associations
- Professionnels des végétaux (pépiniéristes,...)

## Recommandations

La mise en place d'une trame végétale urbaine doit s'appuyer sur une stratégie de long terme. Les documents d'urbanismes peuvent être les supports de la formalisation de cette stratégie. Un plan local d'urbanisme peut en faciliter la mise en œuvre. La coordination de l'implantation et/ou de la préservation des espaces végétalisés public et privés permettra de créer des corridors écologiques continus ou bien des corridors écologiques discontinus dits en « pas japonais ».

## EXEMPLE :

# La création d'un bocage urbain

- 1 La première étape va être de **recenser les continuités écologiques**, les trames vertes et bleues existantes dans et en périphérie de la zone urbanisée.
- 2 La deuxième étape consiste à **recenser les espaces pouvant constituer des relais de continuités écologique** au sein de l'espace urbanisé.
- 3 La troisième étape sera de **créer une cartographie de ces différents espaces** qui servira de support au projet de bocage urbain et d'illustration du plan guide. Ce bocage urbain ainsi formalisé peut s'appuyer sur des outils complémentaires pour consolider son efficacité.

## 1 Recenser les continuités écologiques/trames vertes et bleues existantes

L'objectif est d'identifier les continuités écologiques présentes sur le territoire, afin d'appuyer la construction d'une trame verte urbaine favorable aux espèces autochtones susceptibles d'être intéressées par de nouveaux relais au sein de l'espace urbanisé. Pour ce faire, deux solutions sont envisageables :

- La consultation des documents comme le SRCE, le SRADDET, le SCoT, le PLUi ou encore le PLU permet de recenser les continuités écologiques situées le plus à proximité de l'espace urbanisé, et contiennent leur description.
- Une étude spécifique peut-être menée par un écologue ou un paysagiste pour construire affiner ce contenu, voire dans certains cas l'actualiser. Cette démarche peut s'intégrer dans des études d'élaboration ou de révision de plan local d'urbanisme ou dans la constitution d'un atlas communal de la biodiversité.



## 2 Recenser les espaces pouvant constituer des relais de continuités écologiques

Ce recensement peut être réalisé en s'appuyant sur des éléments d'études menées sur la commune (PLU notamment) ; sur les photos aériennes disponibles (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>) ; sur des plateformes de données : kemap, l'observatoire régional Fauna (inventaire de la faune) et l'Observatoire de la biodiversité végétale (pour la flore) ; sur les cartographies anciennes : carte de Cassini, carte de l'Etat-major, photos anciennes. (<https://remonterletemps.ign.fr/>)

## 3 Cartographier

### Créer un plan guide

Créer un plan guide du bocage urbain en localisant les différents espaces publics à végétaliser et en identifiant les espèces végétales à mettre en place, en référence aux continuités écologiques existantes.

### Cartographier les espaces publics

La création d'une cartographie va permettre de visualiser les espaces publics et privés existants pouvant servir de support à la biodiversité, au bocage urbain. Pour cela, il est intéressant de matérialiser les axes de circulation, les places, les espaces publics résiduels, les délaissés, les espaces semi publics (cours d'écoles..), les chemine-ments des cours d'eau, les parcs, les squares, les terrains de sports, les cimetières, les espaces privés végétalisés...

### Construire un projet de trame urbaine

En s'appuyant sur les continuités périphériques (étape 1) et sur les espaces verts déjà présents au sein de la zone urbanisée (étape 2), l'objectif est de localiser les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques en s'appuyant sur la structure des espaces publics (étape 3). Cette étape permet également de repérer les éventuels points de conflit entre les corridors et l'urbanisation ou les infrastructures de transport (interruption de la continuité)

### Des outils complémentaires

Le bocage urbain peut être conforté avec la réalisation d'un inventaire des habitats, de la faune et de la flore (atlas de biodiversité) dans les zones concernées et ce dès l'origine du projet d'aménagement. Il permettra d'évaluer les dommages qui pourraient être portés à la biodiversité et ainsi de concevoir le projet le plus vertueux possible en se donnant les moyens d'appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser » ERC.

Par ailleurs, les continuités écologiques seront plus pérennes et efficaces en s'appuyant sur la nature présente dans les propriétés privées, en créant des partenariats entre la collectivité et les habitants (par exemple créer une émulation autour de certaines espèces animales, tels les oiseaux, les insectes ou les hérissons).

La réflexion peut être poursuivie par l'intégration de la trame brune (sols) ; la trame noire (nocturne) en lien avec la pollution lumineuse, ou encore la canopée urbaine. Les pratiques de gestion des espaces végétalisés ont également un impact sur la qualité de la biodiversité présente sur les espaces végétalisés. La gestion différenciée et écologique des espaces est un atout pour la biodiversité et nécessite de travailler avec les services gestionnaires, de laisser par endroit la végétation spontanée s'installer tout en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.

# Végétaliser dans son projet sans maître d'œuvre

Cette fiche méthode retrace les principales étapes nécessaires à la mise en œuvre de la végétalisation d'un espace public, lorsque la collectivité ne souhaite pas recourir à une maîtrise d'œuvre.

La réalisation d'un projet de végétalisation d'un espace public sans maître d'œuvre doit être plutôt **réservée à de l'aménagement d'espace public ponctuel, sans complexité apparente**. Le recours à un maître d'œuvre est fortement conseillé lorsque le projet doit intégrer notamment des voies de circulation, des fortes pentes, des surfaces importantes. La bonne réussite du projet nécessite l'association des partenaires locaux comme les services de l'intercommunalité, les services d'entretien, le Caue, les professionnels locaux des végétaux dès la conception du projet. Pour la réalisation technique, en plus de s'entourer des professionnels locaux compétents, le [fascicule 35](#) reprend toutes les préconisations techniques de plantations.

Avant la réalisation de la végétalisation d'un espace public en régie, il est nécessaire de **bien formaliser le pilotage du projet**, de **lister les acteurs présents sur le territoire** et de **bien identifier le périmètre d'étude ainsi que les documents thématiques existants sur le territoire**. Ensuite, des recherches doivent être réalisées sur les contraintes techniques liées au site ; sur l'identification des usages actuels du site et des usages attendus sur le site avec l'association des riverains, des usagers et de la population.

### Pilotage

Le pilotage de la réalisation d'un espace public sans maître d'œuvre doit être formalisé pour **bien coordonner les interventions de chaque partenaire, pour associer l'ensemble des acteurs** présents sur le territoire et pour formaliser les études à réaliser en collaboration étroites avec l'ensemble des parties prenantes.

### Les acteurs mobilisables

- Intercommunalité
- Services internes
- Syndicats de voirie
- Intervenants extérieurs
- Caue
- Conseil départemental
- Conseil régional (restauration trame verte et bleue)
- Agence de l'eau
- Associations environnementales ( CPIE ; conservation des essences anciennes)
- Habitants
- Usagers
- Associations
- Professionnels des végétaux (pépiniéristes... paysagistes)

## Identifier le périmètre du site

**Avant toute intervention, il est indispensable de bien délimiter le périmètre d'étude et d'intégrer à la réflexion l'ensemble des documents cadre et des documents d'études pouvant s'appliquer au site.**

La première étape consiste à **identifier le périmètre de réflexion**. En effet, si souvent il est facile d'identifier l'espace public que l'on souhaite végétaliser, sa conception doit prendre en compte un espace élargi pour tenir compte du contexte communal à travers notamment les accès au site, pour tous les usagers, dont la prise en compte permet d'envisager un espace public intégré dans un fonctionnement communal.

**La visibilité du site de l'extérieur peut jouer un rôle pour son attractivité** qui doit être soit confortée soit développée. Par exemple, il convient d'envisager la fonction de liaison entre l'espace public étudié et les rues adjacentes, et également la valorisation des commerces à proximité grâce à la végétalisation. Il ne faut pas hésiter à élargir le périmètre de réflexion pour prendre en considération les usages à proximité (transports scolaire ; continuité des cheminements piétons, sécurisation, ouverture de cheminements...).



## Intégrer les considérations supra site

La consultation des documents cadre et documents d'étude pouvant s'appliquer au site peut venir enrichir la conception de l'espace public.

### Les enseignements des documents de niveau départemental ou infra départemental

Il existe des enjeux identifiés au sein de documents non opposables mais pouvant utilement être pris en compte lors de l'aménagement et de la végétalisation des espaces publics, tels les atlas des paysages, les chartes architecturales et paysagères. En synthèse de ces documents, la conception des espaces publics dans le cadre de leur végétalisation devrait tenir compte des objectifs suivants :

- S'appuyer sur une trame végétale pour mettre en place des cheminements doux et pour préserver la biodiversité.
- Limiter l'imperméabilisation / désimperméabiliser les sols.
- Gérer les eaux pluviales sur site.
- Utiliser des matériaux clairs.
- Mettre en place plusieurs strates arborées / varier les essences et utiliser des essences locales.
- Anticiper les questions d'entretien / envisager le coût global.

### Les documents et ou les projets de l'échelle intercommunale

Un certain nombre de **projets portés à l'échelle intercommunale peuvent avoir une incidence sur l'aménagement des espaces publics**. On citera par exemple le schéma directeur Vélo ou les opérations de revitalisation commerciale, les chemins de randonnées qui concernent plusieurs communes du territoire.

## Le document d'urbanisme (lorsqu'il existe)

Le règlement d'un PLU(i) peut apporter des contraintes à la conception, par exemple lorsqu'il réglemente les plantations sur les espaces de parking. Il y a donc lieu de le consulter. **Le rapport de présentation comportera souvent des éléments utiles à la compréhension du site** : analyse paysagère, analyse de la trame verte et bleue, analyse du fonctionnement urbain, identification de besoins en lien avec l'espace public... sont autant d'éléments balayés dans ces dossiers, qui permettent de resituer un espace public dans le contexte communal. Le concepteur peut y détecter des besoins en stationnement ou en cheminements doux, les éléments de nature propices à conforter une trame verte ou bleue, des éléments de patrimoine à mettre en valeur, etc.

## Prospections complémentaires

**Préalablement à la conception et à la définition du projet, il est nécessaire de procéder à des prospections complémentaires pour bien prendre en compte les contraintes techniques liées à la topographie, à la constitution des sols, aux risques présents sur le site, aux réseaux existants, aux nuisances existantes ...**

En amont, il est également nécessaire d'identifier les usages actuels du site et de formaliser les usages futur attendus.

- **Un lever de géomètre**, qui permet notamment d'identifier les points bas et points hauts du site et qui permettra de positionner sur le site le ou les exutoires des eaux pluviales, c'est-à-dire les points auxquels toutes les gouttes d'eau tombées sur le site arriveront si elles ne s'infiltrèrent pas. Ainsi le lever de géomètre permet de trouver un positionnement judicieux pour les ouvrages de gestion des eaux de pluie.

- **Des sondages pédologiques**, qui vont permettre de connaître la nature du sol en présence et son caractère

perméable, et donc la capacité du site à absorber l'eau de pluie. Les sondages pédologiques permettront de choisir les techniques d'infiltration les mieux adaptées au site.

- Si le site est concerné par le risque remontée de nappes ou si l'on a connaissance d'un sous-sol chargé en eau, il sera nécessaire de faire des **leviers piézométriques** ; l'infiltration des eaux de pluie peut être compliquée par la présence de nappes proches de la surface.

- **Positionnement des réseaux** (eau potable, électricité, gaz, téléphone, fibre, eaux usées, eaux pluviales, etc.), en envoyant à tous les gestionnaires de réseau une déclaration de projet de travaux. La première étape consiste à identifier le périmètre de réflexion. En effet, si souvent il est facile d'identifier l'espace public que l'on souhaite végétaliser, sa conception doit prendre en compte un espace élargi pour tenir compte du contexte communal à travers notamment les accès au site, pour tous les usagers, dont la prise en compte permet d'envisager un espace public intégré dans un fonctionnement communal.

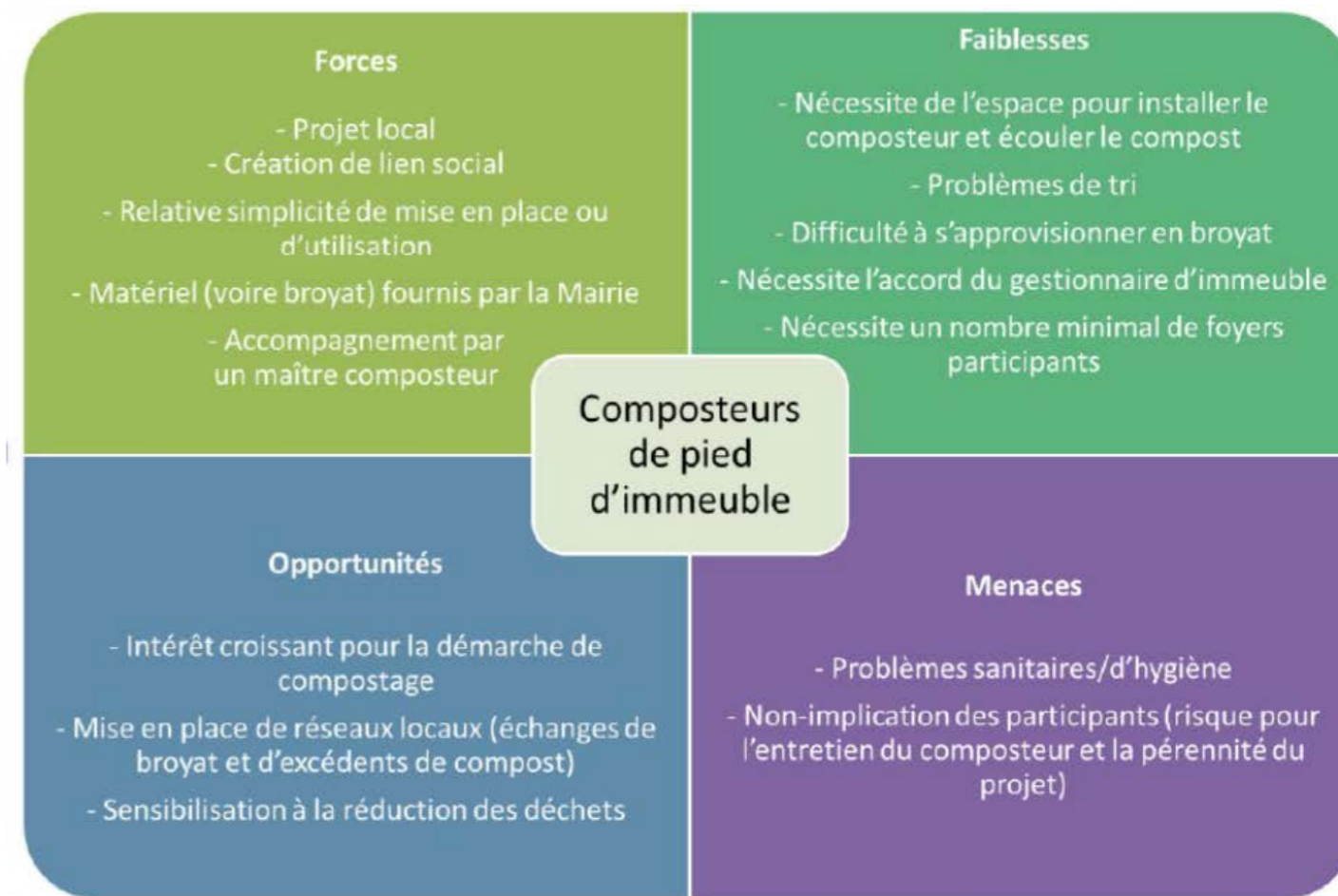
- **Présence de sols pollués sur le site et à proximité du site**, qui sont identifiables (sites BASOL, consultable sur le site [InfoTerre.brgm.fr](http://InfoTerre.brgm.fr)). Cette donnée peut conduire à la prudence dans la conception du projet et dans l'usage de l'espace si le sol potentiellement pollué se trouve sur le site ou si les cheminements des eaux pluviales sont susceptibles de lessiver la pollution vers l'espace à aménager. En cas de problématique liée à ce risque, il paraît nécessaire de se faire accompagner par un maître d'œuvre ou assistant à maîtrise d'ouvrage.



## Identifier les usages du site

L'analyse des usages de l'espace public au démarrage de la réflexion doit permettre d'identifier ses atouts et ses faiblesses, et ainsi **inspirer la conception du nouvel espace avec l'intégration dans le projet de mesures correctrices ou conservatrices**. Les différents usages du site à aménager peuvent être recensés de différentes manières : sa pratique et sa connaissance, l'observation, la concertation.

Les étapes précédentes peuvent utilement être structurées dans une grille atouts - faiblesses - opportunités - menaces (dite grille AFOM ou grille SWOT), qui met en perspective de façon simplifiée les éléments utiles à la conception du projet.



Exemple de grille AFOM

Étude des quantités et de la qualité du compost de bio-déchets ménagers issu de deux formes de compostage collectif à Paris et identification de leurs débouchés potentiels - Céliane Bouin / Nora Couderc / Claire Gaffier

## Identifier les usages attendus du site

Il s'agit d'exprimer le projet de la municipalité : **que veut-on faire de cet espace public ?**

Plusieurs postures sont possibles :

- une végétalisation de l'espace public avec un maintien des usages actuels,
- une optimisation des usages actuels en tenant compte des dysfonctionnements constatés,
- la mise en place de nouveaux usages au sein de cet espace.

Dans chaque cas, il convient d'écrire ce que l'on attend, le dimensionner et le localiser sur un plan. La concertation avec la population peut utilement alimenter l'expression des attentes de la municipalité, qui utilisera ces éléments pour consulter des entreprises susceptibles de réaliser des travaux. Pour cette formalisation, la commune peut utilement se faire assister par le CAUE ou les services de l'intercommunalité ...

## La concertation

La concertation permet d'**adapter le projet aux attentes et aux besoins de la population.**

Les questions qui se posent lors de la conception des modalités de concertation sont les suivantes :

- Pourquoi fait-on de la concertation ? (pour comprendre, pour informer, pour décider ?)
- Quelle est la cible de cette concertation ? (les riverains, les commerçants, l'ensemble de la population, les personnes âgées, les enfants ?)
- Quelle matière donne-t-on lors de la concertation ? (un diagnostic, des scénarios ?)
- Quel type d'animation prévoyons nous ? (un ou plusieurs ateliers, visites terrains ?)
- Comment invite-t-on le public ? (tirage au sort, réseaux sociaux, boîitage ?)
- Comment rendra-t-on compte ? (réunion, bulletin municipal, inauguration ?)

Vous souhaitez vous outiller pour organiser une concertation ? [Consultez notre guide.](#)



# Avec qui travailler ?

**Valoriser la place du végétal dans son centre-bourg demande de coopérer avec des acteurs variés. Nous vous proposons ici une gouvernance type pour de tels projets, qui peut être adaptée à vos projets spécifiques et aux acteurs qui agissent sur votre territoire.**

## GOVERNANCE

Le comité technique (CoTech) se réunit généralement préalablement au comité de pilotage (CoPil) pour traiter les sujets techniques et proposer les solutions qui devront être validées en CoPil. On y retrouve notamment les services de la ville, de la Communauté de Communes ainsi que les services techniques des partenaires en fonction des sujets à l'ordre du jour. Il assure le pilotage de la mise en œuvre des projets.

La mise en place d'un plan de gestion différenciée nécessite l'implication de tous les acteurs : les élus, les agents d'entretiens, la population. L'information des usagers, la communication sur le projet de gestion différenciée est gage de l'acceptation de ces nouvelles pratiques qui peuvent être testées sur des espaces restreints.

**Pilotage :** par maître d'ouvrage.

**Animation :** par cheffe de projet.

### Exemple de composition d'un CoPil

**Objectif :** vision globale du projet ; suivi de l'évaluation du projet ; validation des grandes orientations et rencontre de l'ensemble des partenaires concernés.

**Membres :** Élus référents sur le projet, Représentant de l'État (préfecture, sous préfecture, DDT, DREAL, Anah, DRAC, ARS), Pays, Conseil départemental, Conseil régional, tous les organismes financeurs, Banque des territoires, EPCI, Service Territorial architecture et patrimoine (ABF), Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), partenaires sociaux, Cheffe de projet et membres de l'équipe d'animation. Si besoin : CAF, ARS, Organisme logements sociaux ...

**Animation :** chef de projet

### Exemple de composition d'un CoTech

**Objectif :** traitement de l'avancement technique du projet, préparer les COPIL, coordination des phases de mise en œuvre des actions.

**Membres :** Élus référents, Représentant de l'État (DDT, GREAL, Anah), Conseil départemental, EPCI, opérateur du suivi animation de OPAH, cheffe de projet, membres de l'équipe d'animation, Conseil régional, Intercommunalité, Services internes, intervenants extérieurs, CAUE, conseil départemental, Centre de gestion de la fonction publique territoriale, habitants, associations, si besoin : bureau études ; ABF

**Animation :** chef de projet

Vous souhaitez en savoir plus sur l'animation proposée par PQN-A sur la revitalisation et le développement local ?

Consultez le site internet [www.pqn-a.fr](http://www.pqn-a.fr)

ou contactez-nous : [contact@pqn-a.fr](mailto:contact@pqn-a.fr)

---

Vous souhaitez consulter les ressources proposées par le Cerema ou bénéficier d'un appui en termes d'ingénierie et d'expertise technique ?

Consultez le site internet [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

